



Annales historiques de la Révolution française

366 | octobre-décembre 2011
Varia

Jean-Marc MORICEAU, *L'homme contre le loup, Une guerre de deux mille ans*

Bernard Bodinier



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ahrf/12271>

ISSN : 1952-403X

Éditeur :

Armand Colin, Société des études robespierristes

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2011

Pagination : 193-195

ISSN : 0003-4436

Référence électronique

Bernard Bodinier, « Jean-Marc MORICEAU, *L'homme contre le loup, Une guerre de deux mille ans* », *Annales historiques de la Révolution française* [En ligne], 366 | octobre-décembre 2011, mis en ligne le 13 février 2012, consulté le 03 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ahrf/12271>

Ce document a été généré automatiquement le 3 mai 2019.

Tous droits réservés

Jean-Marc MORICEAU, L'homme contre le loup, Une guerre de deux mille ans

Bernard Bodinier

RÉFÉRENCE

Jean-Marc MORICEAU, *L'homme contre le loup, Une guerre de deux mille ans*, Fayard, 2011, 480 p., ISBN 978-2-286-08064-8, 26 €

- 1 Après avoir publié en 2007 une Histoire du méchant loup. 3 000 attaques sur l'homme en France, xv^e-xx^e siècle, en 2008, La Bête du Gévaudan (1764-1767) et, en 2010 (avec son collègue géographe Philippe Madeline), Repenser le sauvage grâce au retour du loup. Les sciences humaines interpellées, Jean-Marc Moriceau a décidé d'élargir son propos (il conduit actuellement une enquête européenne sur les relations entre l'homme et le loup). Ces différentes publications (menées à l'occasion avec le concours d'étudiants de master et de doctorat du pôle rural de l'université de Caen) ont pour ambition de faire le point sur cette importante question : le loup n'est-il pas, avec l'ours peut-être, le seul animal que la « civilisation » s'est attachée à éradiquer et ne suscite-t-il pas encore aujourd'hui, alors qu'il a été réintroduit dans certaines régions, des polémiques, des manifestations d'hostilité ? C'est dans ce double contexte, historique et actuel, l'histoire permettant d'éclairer le présent, que l'historien livre le résultat de ses travaux.
- 2 Que peuvent en attendre les « révolutionnaires » ? D'abord un éclairage sur la longue durée, de l'Antiquité (Solon au vi^e siècle avant J.-C.) au xxi^e siècle (comme la condamnation, en 2010, de deux chasseurs pour avoir tué un loup). C'est en effet toute l'histoire des relations entre l'homme et le loup que brosse Jean-Marc Moriceau, évoquant « la lutte à mort » que livre au loup l'homme qui s'en plaint, qu'il soit enragé ou non, mais qui s'attaque à l'homme, plutôt aux enfants et aux femmes d'ailleurs, et qui contribue à sa

façon à désorganiser l'agriculture. S'en protéger est d'abord affaire individuelle, mais le mal est tel à certaines époques que les autorités décident d'agir en créant un service spécifique (et unique) : la louveterie. Cette « institution vénérable », qu'aurait créée Charlemagne et qui subsiste toujours aujourd'hui, avait pour mission, contrairement à la législation cynégétique, qui protégeait plutôt le gibier, de détruire la « bête ». Réorganisée après la guerre de Cent Ans, la louveterie prend alors la forme qu'elle conservera jusqu'à la veille de la Révolution, avec un service central de quelques officiers, sous l'autorité du grand louvetier de France, et des lieutenants (107 en 1768), assistés de sergents, qui pourchassent l'animal et organisent les battues. Contestée à la fois par les populations (qui se plaignent des contraintes imposées et de la « taille des loups ») et les forestiers (jaloux de leurs prérogatives), la louveterie est supprimée en 1787, pour des raisons financières et en raison d'une efficacité toute relative, alors que le nombre des loups est sans doute compris entre 15 et 20 000.

- 3 La libéralisation du droit de chasse (4 août 1789) et la suppression des primes (1790), rétablies dès l'année suivante, mais à la charge des administrations locales, désorganisent la chasse au loup, qui prolifère dans certaines régions, ce qui amène le pouvoir à autoriser la formation d'associations de particuliers pour traquer l'animal, voire à utiliser les services d'anciens louvetiers qui disposaient encore de leurs meutes et qui purent ainsi échapper à la Terreur. Enfin, le Directoire autorisa la reprise des battues trimestrielles, sous la direction des agents forestiers, et il rétablit les primes de destruction, avant d'autoriser le maintien et même la formation d'« établissements pour la destruction des loups » (10 messidor an V). La voie était libre à un rétablissement formel de la louveterie, ce que fit Bonaparte le 26 août 1804. Placée sous l'autorité du grand veneur Berthier, elle est organisée l'année suivante, confirmée pour l'essentiel par l'ordonnance royale de 1814, et pratiquement maintenue sous cette forme jusqu'en 1971. À noter que la charge de lieutenant était gratuite et ne pouvait donc être occupée que par des notables capables de disposer d'un équipage, en fait essentiellement des aristocrates. La quasi-disparition du loup (qui fait une dernière victime en 1918) montre l'efficacité des louvetiers qui se mettent alors à pourchasser surtout le sanglier. Mais leur mission change radicalement avec le fait que le loup n'est plus considéré comme un animal nuisible mais protégé (1988) et sa réintroduction officielle en 1992, ce qui a relancé, à la suite d'incidents dont furent victimes des troupeaux (et pas des hommes), le vieux débat sur sa présence ou son éradication. En conclusion, Jean-Marc Moriceau en appelle au compromis entre tous les acteurs intéressés.
- 4 L'ouvrage est heureusement complété par une chronologie générale (qui récapitule les textes réglementaires mais aussi les principales affaires mettant en cause le loup), une orientation bibliographique (sources imprimées et près de 500 titres), un double index (personnes et lieux), une douzaine de cartes, vingt-trois tableaux et quelques illustrations, toutes données qui faciliteront le travail de recherche de celui qui s'intéresse à l'histoire des rapports entre l'homme et le loup. Synthèse (provisoire, dit l'auteur) de référence, ce livre – d'un historien et pédagogue – marque une étape importante dans la connaissance d'un fait de société qui a, par ailleurs, inspiré de nombreux auteurs et artistes (il manque une étude sur ce sujet), et risque de redevenir d'actualité, alors que l'espèce ne compte sans doute aujourd'hui que moins de 200 spécimens répartis sur une dizaine de départements.